



## **L'Opéra Royal de Wallonie – Liège recrute son nouveau / sa nouvelle Directeur / Directrice général(e) et artistique**

*L'Opéra Royal de Wallonie (ORW, en abrégé) est une ASBL de droit privé belge, inscrite sous le n° BE0426 262 540 dont le siège social est sis à B – 4000 LIEGE, Rue des Dominicains, 1.*

*L'ORW s'engage à respecter pleinement la réglementation en vigueur au traitement de données à caractère personnel ; en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à dater du 25 mai 2018 (intitulé également le Règlement européen sur la protection des données, RGPD) ainsi que la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.*

***Par conséquent, tous les renseignements ou informations émanant directement des candidat(e)s ne seront exclusivement utilisés que dans le cadre de la procédure de recrutement 2021 de l'O.R.W. et, à l'exception des membres du Jury, ne seront communiqués à aucun tiers.***

*Pour plus de précision, il est loisible de se référer aux informations figurant sur le site internet de l'Opéra Royal de Wallonie <https://www.operaliegbe.be/vie-privee/>*

***De même, les candidat(e)s recevant des documents de l'ORW, au cours de la présente procédure de recrutement, s'engagent, par le seul fait de la présentation de leur candidature et de manière absolue, à y accorder un caractère de stricte confidentialité et ne divulguer aucune information généralement quelconque à des tiers.***

### **Description de la fonction – Entrée en fonction – Durée du mandat :**

L'Opéra Royal de Wallonie est une ASBL de droit privé dont le budget annuel s'élève à +/- 21.000.000 € et dont le payroll est, en moyenne, de 250 travailleurs à temps plein.

Le Directeur / la Directrice général(e) exécute les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration où il/elle siège de droit sans voix délibérative.

La gestion journalière de l'association est confiée au Directeur / à la Directrice général(e).

Les actes de l'administration journalière sont signés par le Directeur / la Directrice général(e). Toutes les opérations impliquant des mouvements d'argent sont signées par le Directeur / la Directrice général(e) et un Directeur / une Directrice. Il en est de même des actions en justice.

La responsabilité de la gestion artistique est assurée par le Directeur / la Directrice général(e) qui propose au Conseil d'administration les cadres artistiques. Le Directeur / la Directrice général(e) exécute les programmes dans le cadre du budget approuvé par l'Assemblée générale.

La charge de Directeur / Directrice général(e) et artistique de l'O.R.W. est une charge à temps plein et elle exclut toute espèce de cumul de niveau équivalent.

La date de prise de fonction est fixée au **1<sup>er</sup> août 2022** avec une présence requise à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux fins d'assurer, avec l'actuel Directeur général et artistique, la transition de fonction.

La durée du mandat est fixée à **5 ans** avec possibilité de reconduction, après évaluation par le Conseil d'administration, du projet artistique et de la gestion générale.

### **Conditions pré-requises :**

Expérience de 14 années au minimum dans le monde de l'Opéra ou de la musique classique, dans une fonction de direction ou dans une fonction équivalente.

Excellentes pratiques du monde lyrique tant au niveau national qu'international.

Maîtrise de la langue française ; sont souhaitées, les connaissances de l'anglais et d'une autre langue européenne.

### **Contenu du dossier à présenter :**

- **1<sup>ère</sup> Phase** : Envoi d'un Curriculum Vitae et d'une lettre de motivation à envoyer en langue française avant le 15/03/2021, sous peine d'invalidité, et exclusivement, à l'adresse :

[president@operaliege.be](mailto:president@operaliege.be)

Les candidat(e)s sélectionné(e)s seront personnellement recontacté(e)s aux fins de remplir le dossier complémentaire qui leur sera communiqué par voie électronique.

- **2<sup>ème</sup> phase** : Le dossier complémentaire portera sur les questions relatives à :
  - La programmation artistique portant sur trois saisons ;
  - Un budget complet portant sur deux années d'exercice comptable ;
  - Une présentation portant sur la politique de communication ;
  - Une présentation relative à la politique à mener dans le secteur éducatif ;
  - L'expérience en management ;
  - Un planning complet.

Le dossier adressé aux candidat(e)s retenu(e)s comprendra les statuts de l'ASBL, les comptes et bilans « BNB » de l'année 2019 comprenant le bilan social, un détail des charges et des produits de l'année 2019 ainsi que l'historique des ouvrages présentés à l'ORW depuis 2007 ainsi que la liste des ouvrages programmés pour les saisons futures.

**Procédure :**

- Le 15/03/2021 : Clôture de la 1<sup>ère</sup> phase (réception des candidatures)
- Pour le 31/03/2021, au plus tard : Finalisations conjointes, sur base exclusive des CV et lettres de motivation, par le Jury et par le CA de l'ORW de la liste des candidat(e)s sélectionné(e)s pour participer à la 2<sup>ème</sup> phase
- Suite de la procédure Les candidat(e)s sélectionné(e)s seront personnellement informé(e)s des délais de la procédure relatifs à la 2<sup>ème</sup> phase
- Dans le courant du mois de juin 2021, au plus tard Décision finale par l'Assemblée générale de l'ORW

**Précisions :**

**Les décisions relatives à la présente sélection et prises par les Organes de l'ORW (Conseil d'Administration et Assemblée générale) et par le Jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet ni d'appel ni de recours.**

**L'intégralité de la procédure sera effectuée exclusivement en langue française et par courriers électroniques, à l'adresse [president@operaliege.be](mailto:president@operaliege.be). Tout document adressé dans une autre langue ou par d'autres canaux de communication ne sera pas pris en considération.**